



La banque tue nos emplois - Aidez nous

Par **labanquetuenosemplois**, le 13/11/2009 à 14:37

Soutenez notre action et aidez nous. Notre banque nous pousse irrémédiablement au dépôt de bilan. Nos salariés veulent être payés et maintenir leurs emplois.

Par ses actions multiples, notre banque a empêché le fonctionnement normal en bloquant tous les paiements, a empêché l'entreprise de financer ses investissements, a empêché l'entreprise d'obtenir un financement dans une autre banque ou d'ouvrir un autre compte, la société et son cogérant étant tous deux abusivement déclarés au fichier FCC de la Banque de France.

Devant le refus des cogérants d'accepter la situation, la banque a tout fait pour fermer l'entreprise en l'asphyxiant, allant même jusqu'à abusivement inscrire son cogérant en Banque de France.

(vous venez déjà de le dire).

Pour être un peu plus précis, notre banque a:

- accordé un découvert de 25000 € + pris nantissement sur un compte personnel de 25000 €, (le tout avec des traces comptables écrites probantes, bien sûr).

- qq jours plus tard, elle a réfuté avoir accordé ce découvert de 25000 €, (Quid des traces écrites ci-dessus?)

- refusé de combler le découvert avec les 25000€ nantis (étonnant)

et a exigé le déblocage de 25000 € en supplément, soit 50000 €

- fait fuir notre investisseur à hauteur de 1,5 millions d'€ suite à cette mauvaise relation bancaire

(votre banque est donc en contact direct avec votre clientèle).

- rejeté les paiements de manière aléatoire (aléatoire ou arbitraire?)

- facturé agios avec TEG 27% (voir taux d'usure)

- bloqué le remboursement (le remboursement?) des emprunts en cours

- attaqué au Tribunal de Commerce pour non remboursement de l'emprunt

- abusivement annulé nos cartes de crédit pro

- abusivement inscrit la société au Fichier FCC Banque de France (déjà dit)

- comparé les dépenses entre compte pro et compte perso = INGERENCE
(comment en avez-vous été informé?)

- abusivement inscrit son cogérant au Fichier FCC Banque de France sur compte créditeur + fermé son compte perso (re-déjà dit).
- bloqué toute capacité d'investissement
- empêché de trouver un financement ailleurs (et comment?)
- empêché d'ouvrir un autre compte bancaire

Maintenant la banque fait traîner le dossier au tribunal, 6 semaines puis 6 semaines, malgré les évidences accablantes...
(et malgré les évidences accablantes, elle a les moyens de faire pression sur un tribunal pour le faire traîner)

Soutenez nous, rejoignez nous, aidez nous.

Ah bon ! J'ai enfin compris... vous voulez de l'argent ?

Jurisnotaire.